

## COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI

Séance du 12 janvier 2023

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation : 05/01/2023

Présents : 7

*L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI*

Votants : 8

**Présents** : Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, Pierrick NANNINI, Jean-Paul MATTEI, Antoine ORSONI, Jean-Louis FILIPPI

Pour : 8

**Représentés** : Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI

Contre : 0

**Excusés** : François CAVECCHIO

Abstentions : 0

**Absents** : Marie Paule GIRONI

**Secrétaire de séance** : Christiane MARIOTTI

Objet : Délibération modificative du budget 2022 - DE\_2023\_001

Le Maire explique au Conseil municipal que la réintégration d'un agent après sa disponibilité de droit a entraîné des dépenses supplémentaires et que les crédits prévus au chapitre 012 se sont avérés insuffisants en fin d'année pour le règlement de certaines charges.

Afin de garantir le principe d'indépendance des exercices qui impose qu'une charge concernant un exercice soit bien rattachée à cet exercice, il est nécessaire de prendre une délibération modificative du budget.

Nous avons la possibilité de modifier le budget jusqu'au 21 janvier 2023.

Le Maire propose donc d'effectuer les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-4060.30	
6411	Personnel titulaire	1010.00	
6413	Personnel non titulaire	150.00	
6480	Autres charges de personnel	100.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	2800.00	
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	0.30	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

M. Jean-Louis Filippi demande des précisions sur la répartition des crédits dans les différents comptes. Il souhaite aussi savoir à quoi correspond le compte 6480 -Autres charges de personnel-

Une erreur matérielle est constatée : le virement de crédits concerne le compte 64168 -Autres emplois d'insertion- et non pas le compte 6480.

Il est donc nécessaire de corriger cette erreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615231	Entretien, réparations voiries	-4060.30	
6411	Personnel titulaire	1010.00	
6413	Personnel non titulaire	150.00	
64168	Autres emplois d'insertion	100.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	2800.00	
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	0.30	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Fait et délibéré à Prunelli-di-Casacconi, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti

